



Appel à projets RITM-BFC

2024

Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser
en Bourgogne - Franche-Comté

www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/



UNIVERSITÉ de
FRANCHE-COMTÉ





4. Projets de Recherche

Budget global prévisionnel : 150 k€

Le porteur de projet doit être enseignant-chercheur ou chercheur, et appartenir à une équipe de recherche d'un établissement partenaire de RITM-BFC.

Contenu scientifique et objectifs :

Les projets de recherche viseront à enrichir les différents leviers structurant [le programme RITM-BFC](#).

Le champ de recherche devra obligatoirement s'inscrire dans au moins une thématiques-phares de RITM-BFC détaillées en pages 10 à 17, à savoir :

1. Liens secondaire-supérieur
2. Reconnaissance des acquis des étudiant
3. Transformation des pratiques pédagogiques
4. Valorisation du lien formation-recherche
5. Openlabs
6. Formation Tout au Long de la Vie
7. Enjeux de société

Les projets de recherche peuvent s'intéresser par exemple, mais sans être exhaustif :

- **des réflexions scientifiques sur l'apport des différentes théories et modèles de l'innovation pédagogique.**
Elles peuvent notamment viser à répondre aux questions suivantes : quelles sont les caractéristiques d'un programme innovant ? Comment les innovations pédagogiques ou curriculaires peuvent être source de changements ? Comment favoriser leur dissémination au sein des différentes filières et des différents établissements ?
- **l'évaluation des dispositifs de réussite mis en place par RITM-BFC.**
L'association entre équipes pédagogiques et équipes de recherche pourra être sollicitée autour d'un projet innovant comprenant la mise en place d'un nouveau dispositif pédagogique et méthodologique d'évaluation permettant de répondre aux indicateurs d'évolution du projet RITM-BFC.
- **l'orientation et/ou le parcours des étudiants, le tutorat, l'approche par compétences, les dispositifs d'aide à la réussite, les pratiques pédagogiques et leurs évolutions - notamment celles qui concernent les thématiques émergentes et/ou liées enjeux de société :** questions socio-écologiques, transition écologique et développement soutenable (TEDS), diversité et inclusion, esprit critique, arts et culture, appropriation de nouvelles technologies (IA, technologie quantique), etc.
- **Formation Tout au Long de la Vie (FTLV)**



Ces projets de recherche se distinguent des recherches-actions et visent davantage des **apports fondamentaux** dans les différentes thématiques visées. Ils pourront donner lieu éventuellement à un projet de recherche à plus long terme - sous forme d'un financement de thèse par exemple.

Les travaux menés par des étudiants en Master ou post-doc sont éligibles, ainsi qu'un co-financement de thèse.

Les projets de recherche pluriannuels et portant sur deux années au minimum sont encouragés.

Ils pourront mettre en avant des collaborations entre équipes pédagogiques et équipes de recherche et éventuellement entre établissements du site BFC. Les éléments suivants seront particulièrement appréciés :

- valorisation de la pluridisciplinarité et/ou de l'interdisciplinarité ;
- dimension internationale ;
- implication de jeunes chercheurs et doctorants ;
- renforcement de réseaux nationaux ou internationaux ;
- liens avec des partenaires institutionnels ou socio-économiques ;
- retombées du projet pour améliorer la réussite étudiante.

Les candidatures seront évaluées par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux.

En amont du dépôt de leur candidature, les candidats sont invités à prendre connaissance des critères évalués en consultant la **grille d'évaluation** correspondant à leur projet, téléchargeable sur la page <https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/>

Éligibilité des dépenses

La demande financière ne pourra excéder **50 K€ par projet**.

Les projets sont financés pour une **durée maximale de 3 ans**. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2024 et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2027.

Les dépenses devront avoir été entièrement réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2027.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel :
 - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires (pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur) ;

Le (co)financement de thèse ou de stage de master est possible *via* ce dispositif.

- 
- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.);
 - des dépenses d'investissement selon la définition interne de l'établissement.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement, un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, ce dernier devra être inclus dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.